



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## contrats

Question écrite n° 61682

### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la souscription de contrats de fourniture de services de communications électroniques par les entreprises. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) recommande, dans le supplément de son rapport annuel 2013, d'imposer à tout opérateur une information systématique de ses clients TPE ou PME, au moins six mois avant le terme de leur contrat, rappelant les conséquences de sa reconduction tacite à échéance et prévoir qu'à défaut il soit résiliable à tout moment sans pénalité ou frais de résiliation. Il souhaite connaître les suites qu'il entend éventuellement donner à cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61682

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Économie, redressement productif et numérique

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6353

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)